



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 février 2019 à 19h00 à la salle étage gare (13 présents, 2 absents excusés ayant donné pouvoir, 1 absent excusé et 1 non excusé) avec pour secrétaire de séance : Monsieur Nicolas JALLET.

Le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour le compte-rendu du 21 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à 14 voix pour et 1 abstention la facturation du supplément de la clinique vétérinaire de Tournus de 20 à 25 € lorsque les chattes seront en gestation. COMPLÈTE la délibération du 19 novembre 2018 se rapportant à la convention prise avec l'Ecole du Chat de Chalon et la clinique pour la stérilisation des chats errants de la commune

- ACCEPTE à 15 voix pour l'avenant négatif de l'entreprise SMBPF de Simandre d'un montant de 660 € T.T.C. concernant les travaux de réhabilitation d'un logement communal situé rue Saint Jean. AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant et tout autre document s'y rapportant.

- ACCEPTE à 15 voix pour le projet d'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Electrification de Saône-et-Loire (SYDESL) dossier n°522149\_RDP. DONNE SON ACCORD à la contribution communale d'un montant estimatif de 1 800 euros T.T.C, sous réserves d'éventuelles dépenses imprévues. DIT que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL. AUTORISE le SYDESL à effectuer les travaux.

- ACCEPTE à 15 voix pour l'offre de l'entreprise DEMARS de Marcilly-le-Chatel d'un montant total de 132 529,07 € H.T. se rapportant aux travaux relatifs à la restauration des façades de l'église et de sa mise en accessibilité ainsi que la restauration du clocher. AUTORISE Madame le Maire à signer le marché ainsi que tous documents s'y rapportant. DIT que le montant des travaux est prévu au budget 2019.

- DECIDE d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits en section d'investissement du budget 2018 commune et assainissement (déductions faites des sommes imputées au chapitre 16). Le quart des crédits du budget de la commune s'élève à 319 848 € dont l'affectation est la suivante :

article 2135-op 53	3 895 €
article 21311-op 59	215 000 €
article 2135-op 75	73 347 €
article 2188	21 150 €
article 2116	3 456 €
article 2135-op 51	3 000 €

DIT que cette délibération est valable jusqu'au vote du budget primitif 2019. ANNULE et REMPLACE celle du 19/11/2018.

- ENTEND diverses informations et questions :

- Réunion conseil école du 11.02.2019 (rapporteur Mme Danièle LECUELLE).
- Remerciements décès : Mmes Sylviane BOISSON et Germaine MARCEAU.
- Date plantation des fleurs : 18 mai 2019.
- Avis favorable du conseil municipal concernant l'embauche de M. Valentin GUERRAICHE au poste d'agent technique à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019. Validation de cette proposition lors de la prochaine réunion de conseil.
- Location d'un local à Mme DUBACH (hypnothérapeute) au pôle médical.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 21 février 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

